

Zentrales Auslandschweizerstimmregister
Wahlbüro für Auslandschweizer
Postfach 2254, 5001 Aarau
Téléphone 062 835 12 11
Fax 062 835 12 50
e-mail auslandschweizer@ag.ch

Aux Suissesses et Suisses de
l'étranger jouissant du droit de vote
dans le canton d'Argovie

Aarau, le 15 janvier 2010

Registre électoral pour les Suisses de l'étranger ; centralisation auprès du canton depuis le 1^{er} janvier 2010 et vote électronique

Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le registre électoral pour les Suissesses et les Suisses de l'étranger est centralisé dans le canton d'Argovie. Les données d'environ 6000 personnes inscrites auprès de leur commune d'origine ou de l'ancienne commune de domicile pour l'exercice des droits politiques ont de ce fait été reprises. Nous sommes heureux de vous compter parmi elles et vous remercions de l'intérêt que vous portez à la vie politique suisse.

Dans le cadre de ce regroupement du registre, un bureau de vote central doit être créé, ce qui implique certains changements et adaptations que nous précisons brièvement ci-après :

1. Envoi du matériel de vote

La Chancellerie d'État du canton d'Argovie organise l'envoi centralisé du matériel de vote à l'étranger. Avant chaque votation ou élection, vous recevrez comme par le passé le matériel électoral dans la langue choisie (allemand, français ou italien), et ce uniquement par envoi PRIORITAIRE tous les pays.

Le certificat de capacité civique, comportant une marche à suivre pour voter, est nouvellement rédigé dans les trois langues officielles allemand, français et italien. Les adresses d'expédition et de retour sont imprimées au recto ou au verso, pour faciliter un vote par correspondance dans les formes et les délais grâce à l'enveloppe de transmission annexée. Les prochaines enveloppes de vote seront également libellées dans les trois langues.

Nous restons à votre disposition en cas d'imprécisions ou de questions relatives à l'exercice du droit de vote. La responsable du registre électoral (et secrétaire du bureau de vote des Suisses de l'étranger) est Maria Bühlmann ; Thomas Wehrli est son adjoint.

2. Bureau de vote central

D'une façon générale, vous ne constaterez pas de changement dans la procédure usuelle de vote et d'élection en tant que citoyenne ou citoyen.

Afin que vous puissiez également voter directement sur place si vous séjournez dans le canton au moment d'une votation, le bureau de vote des Suisses de l'étranger vous offre la possibilité de déposer l'enveloppe de transmission dans la boîte aux lettres de l'administration cantonale à Aarau (Regierungsgebäude). Vous trouverez des informations détaillées à ce propos dans votre matériel de vote pour les prochains scrutins.

3. Inscription et radiation du droit de vote auprès de la représentation à l'étranger

La centralisation du registre électoral ne modifie pas non plus les modalités d'inscription et radiation du droit de vote. Si vous souhaitez exercer vos droits politiques en Suisse, vous continuerez de vous inscrire directement auprès de votre représentation suisse à l'étranger. Celle-ci a déjà été informée de la délégation des compétences des communes au canton.

4. Renouvellement du droit de vote

A l'avenir encore, le droit de vote devra être renouvelé au moins tous les quatre ans ; la demande peut également être annuelle, avec prorogation de quatre ans. Afin de vous simplifier ces démarches et de limiter la bureaucratie, un formulaire préimprimé dans les trois langues officielles sera joint une fois par an au matériel de vote, généralement pour les premières votations de l'année. Ce nouveau formulaire est ainsi joint pour la première fois à votre matériel électoral.

Nous vous prions de bien vouloir le remplir entièrement et de le joindre à l'envoi que vous adressez au bureau de vote des Suisses de l'étranger. A des fins de contrôle et d'actualisation de toutes les données du registre électoral, nous vous prions exceptionnellement de nous retourner ce formulaire même si vous ne souhaitez pas prendre part à ce scrutin ou si votre renouvellement a été effectué récemment. Nous attirons en particulier votre attention sur les champs « langue désirée » et « date de naissance », cette dernière étant très importante pour le vote électronique.

5. Vote électronique

Les conditions d'une phase expérimentale du vote électronique sont désormais réunies. A partir de la fin de cette année, probablement pour les votations du 28 novembre 2010, cette possibilité vous sera offerte. Le projet est réalisé en collaboration avec la Confédération et d'autres cantons ; des informations plus précises vous parviendront en temps utile.

6. Adresse de contact, registre électoral central et bureau de vote des Suisses de l'étranger

Voici les coordonnées du registre électoral central et du bureau de vote pour les Suissesses et les Suisses de l'étranger depuis le 1er janvier 2010 :

Adresse postale : Staatskanzlei Aargau
Wahlbüro für Auslandschweizer
Regierungsgebäude
Postfach 2254
5001 Aarau

autres moyens de contact : Téléphone +41 62 835 35 35 (central téléphonique)
+41 62 835 12 11 (ligne directe)
Télécopie +41 62 835 12 50
e-mail auslandschweizer@ag.ch

Web : www.ag.ch/wahlbuero
Une page spéciale pour les Suisses de l'étranger complètera le site dans le courant de l'année 2010.

En nous réjouissant de mettre désormais à votre disposition le registre électoral central et bureau de vote des Suisses de l'étranger du canton d'Argovie, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Urs Meier
Secrétaire général